

PAR COURRIEL

Le 21 juin 2018

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse
N./d. A1819-003 V/D 32 597 (CP)

Nous avons procédé au traitement de votre demande, visant l'obtention des renseignements suivants :

[...] *Pour une période allant de janvier 2015 à ce jour.*

- *Les documents AS-485 en DI/TSA;*
- *Les documents AS-478 en DI/TSA;*
- *Les documents de travail relativement au budget du CISSS pour le programme-services en DI/TSA.*

En réponse, nous avons joint les documents détenus par le CISSS de Laval et accessibles en vertu de la Loi pouvant répondre à votre demande. Par contre, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les rapports de l'année 2017-2018 pour les documents As-485 et As-478, puisque ceux-ci n'ont pas encore été produits.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter, nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
IR/sc